



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

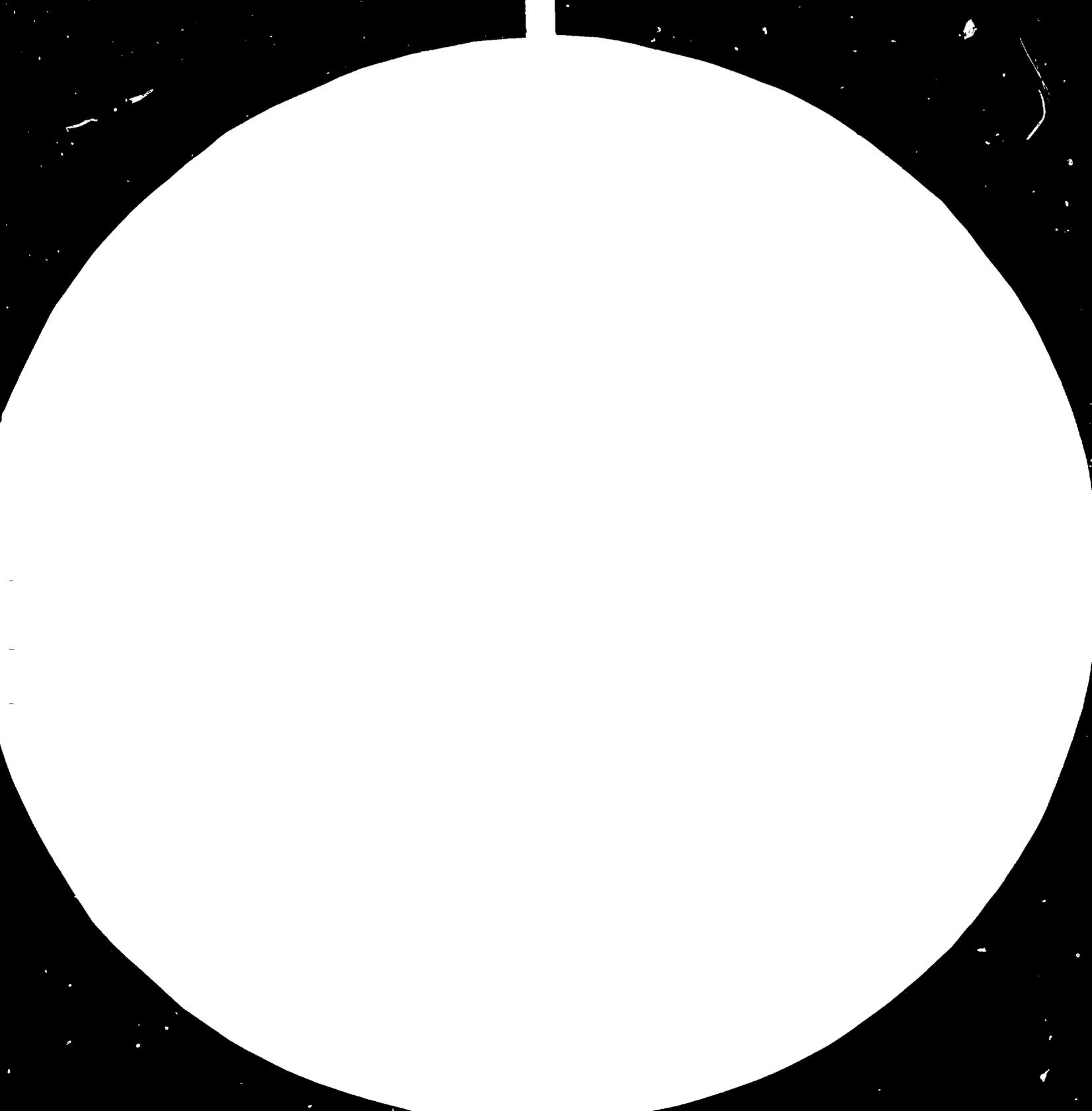
FAIR USE POLICY

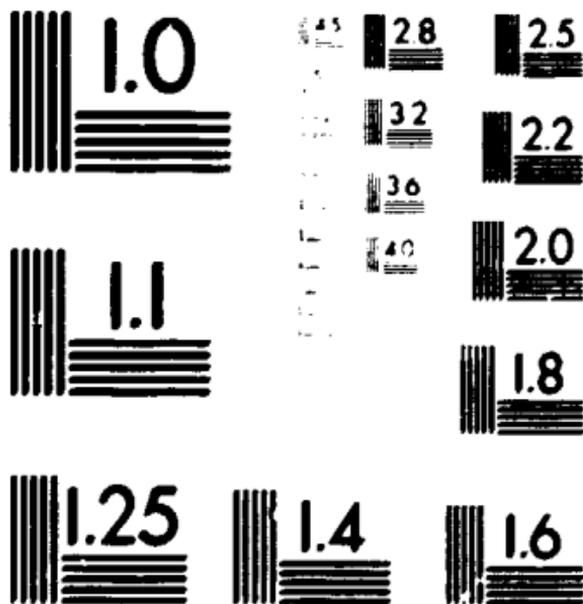
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



14175 - F



Distr. LIMITEE

ID/WG.429/8

5 décembre 1984

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Neuvième Réunion des directeurs
des services d'enregistrement
des transferts de techniques

Beijing (Chine), 8-12 octobre 1984

RAPPORT*

~~Document~~ (Réunion des directeurs
des services d'enregistrement
des transferts de techniques).

Etabli par le secrétariat de l'ONUDI

3084

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

V.84-93919

25141

Table des matières

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	3
II. ORGANISATION DE LA REUNION	3
Ouverture de la réunion	3
Election du Bureau	5
Adoption de l'ordre du jour	5
III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	5
Point 4 de l'ordre du jour - Rapport d'activité du TIES	5
Point 5 de l'ordre du jour - Compatibilité des systèmes d'information des services d'enregistrement	7
Point 6 de l'ordre du jour - Régionalisation du Système d'échange de renseignements techniques (TIES)	9
Point 7 de l'ordre du jour - Surveillance des accords de transfert de techniques	10
Point 8 de l'ordre du jour - Evaluation de la rémunération des techniques	11
Point 9 de l'ordre du jour - Tendances et questions relatives aux arrangements contractuels	12
Point 10 de l'ordre du jour - Autres questions	13
Point 11 de l'ordre du jour - Adoption du rapport	13
Point 12 de l'ordre du jour - Clôture	13
Annexe I - LISTE DES PARTICIPANTS	14
Annexe II - LISTE DES DOCUMENTS	18
Annexe III - GLOSSAIRE	19

I. INTRODUCTION

1. La neuvième Réunion des directeurs des services d'enregistrement des transferts de techniques s'est tenue à Beijing (Chine) du 8 au 12 octobre 1984, sous les auspices du Gouvernement de la République populaire de Chine et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). La Réunion avait pour objet d'examiner les moyens d'unifier, de renforcer et d'élargir le Système d'échange de renseignements techniques (TIES), notamment sur le plan des échanges régionaux et sous-régionaux d'informations et de la mise en valeur des ressources humaines. La Réunion a en outre examiné diverses questions d'intérêt commun, telles que les systèmes d'informations informatisés des services d'enregistrement, l'évaluation de la rémunération des techniques, la surveillance des accords de transfert des techniques et les études sectorielles.

II. ORGANISATION DE LA REUNION

2. La neuvième Réunion des directeurs des services d'enregistrement des transferts de techniques a été suivie par 25 participants venus de 19 pays et 8 observateurs.

Ouverture de la Réunion

3. La Réunion a été ouverte par M. A. Sissingh, conseiller industriel principal hors siège en Chine, qui a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté les divers orateurs.

4. M. Wang Zhixi, directeur adjoint du Service des importations et des exportations de techniques du Ministère du commerce et des affaires économiques a souhaité la bienvenue aux participants. Expliquant que son ministère était chargé de coordonner les transferts de techniques en Chine, il a évoqué la coopération établie, à ce titre, de longue date avec le TIES. A propos des réalisations du TIES, il a observé que le Système avait obtenu de bons résultats et a exprimé l'espoir que la coopération instaurée entre son ministère et le TIES pourrait s'améliorer à l'avantage des deux parties. Passant brièvement en revue le programme établi pour cette réunion, il s'est attaché plus particulièrement à la visite prévue au centre d'informatique de son ministère.

5. Mme Trina Michelangeli de Rodriguez, représentante du Venezuela, parlant en sa qualité de présidente de la huitième Réunion des directeurs des services d'enregistrement des transferts de techniques, tenue à Caracas du 17 au 21 octobre 1983, a traité plus longuement de la nécessité pour les pays en développement de renforcer leurs liens de coopération de manière à stimuler un accroissement des échanges commerciaux entre eux. Elle s'est félicitée des résultats obtenus à ce jour par l'intermédiaire du TIES, les renseignements recueillis s'étant révélés d'une grande utilité pour aider les entrepreneurs dans les négociations des contrats de transfert de techniques. Il y avait lieu d'espérer que le TIES pourrait être élargi afin d'ajouter à ce type d'informations un échange de renseignements portant sur les techniques disponibles à l'intérieur des régions. Rappelant les recommandations adoptées à la Réunion du TIES à Caracas et soulignant en particulier celles qui avaient trait à la formation et à la compatibilité des Systèmes d'informations des services d'enregistrement, elle a de nouveau exprimé l'espoir que la neuvième Réunion étudierait de façon plus approfondie ces problèmes capitaux et dégagerait des conclusions concrètes sur les moyens de renforcer encore davantage le TIES.

6. Le Directeur de la Division des études industrielles de l'ONUDI a remercié le Gouvernement et la nation de la République populaire de Chine d'avoir bien voulu accueillir la Réunion ainsi que de la qualité des dispositions prises pour en assurer le bon déroulement. Le TIES constituait, à ses yeux, un excellent exemple pratique de coopération mutuelle entre pays en développement. Décrivant les résultats positifs obtenus jusqu'ici par l'intermédiaire du programme du TIES, il a souhaité de nouveau que la neuvième Réunion parvienne à formuler des recommandations concrètes sur les mesures à prendre dans les domaines clefs à étudier, et notamment ceux qui ont trait à la régionalisation des activités du TIES et au programme de formation.

7. Parlant de régionalisation, il s'est félicité des efforts déjà déployés dans les régions d'Asie et d'Amérique latine, qui devraient être suivis sous peu d'initiatives analogues dans la région d'Afrique. Il a exprimé l'espoir que les membres du TIES continueraient à offrir leur concours et des occasions de formation aux pays africains, qui commençaient à peine à établir des registres de transfert de techniques. En matière de formation, il a souhaité la mise au point d'un programme de formation à long terme sur des aspects précis des processus de transfert de techniques. L'ONUDI était disposée à réunir les divers matériaux de formation utilisés par elle-même et par d'autres organisations en tant que moyen d'accroître ainsi l'efficacité des programmes de formation à mettre en oeuvre.

Election du Bureau

8. La Réunion a élu le Bureau suivant :

Président : Wang Zhixi (Chine)

Vice-Président : Alfredo Octavia Russo (Argentine)

Adoption de l'ordre du jour

9. L'ordre du jour suivant a été adopté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Election du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport sur les activités du TIES depuis la dernière réunion
5. Compatibilité des systèmes d'information des services d'enregistrement
6. Régionalisation des activités du TIES et rapport sur la Réunion latino-américaine du TIES, tenue à Madrid du 1er au 4 octobre 1984
7. Surveillance des accords de transfert de techniques par les organismes de réglementation
8. Evaluation de la rémunération des techniques
9. Tendances et problèmes des transactions contractuelles; études de cas dans les domaines du logiciel informatique et des industries alimentaires
10. Divers
11. Adoption du rapport
12. Clôture de la réunion

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Point 4 de l'ordre du jour - Rapport d'activité du TIES

10. La Réunion a pris note des niveaux proposés d'échange d'informations sur les accords de transfert de techniques (TIES I, II (M), II A et II B) et des règles proposées en matière d'échange d'informations (ID/WG.429/7, annexes I et II).

Elle est convenue de ce qui suit :

- a) La formule proposée devra faire l'objet d'une étude plus approfondie et les observations transmises à l'ONUDI d'ici le 1er mars 1985. Il conviendrait en outre de consulter les organisations régionales

s'intéressant aux échanges d'informations sur les accords de transfert de techniques et notamment le SAIT. Dès réception des observations, l'ONUDI mettra au point une formule de présentation permettant de recueillir l'assentiment de toutes les parties;

- b) Le secrétariat de l'ONUDI est prié de faire le nécessaire pour introduire la nouvelle formule sur ses machines de traitement de données dès que possible;
- c) La date d'application de la nouvelle formule de présentation dépendra du temps nécessaire pour procéder à l'introduction prévue en b) ci-dessus;
- d) Les échanges d'informations par l'intermédiaire des accords de services TIES I, TIES II A, TIES II B et TIES se poursuivront conformément aux règles actuelles jusqu'à ce que la nouvelle formule de présentation entre en vigueur;
- e) Les membres du TIES qui ne participent pas au système au niveau des accords de services TIES seront instamment priés de fournir les renseignements demandés.

11. La Réunion a pris note du CRP II "profils par pays", qu'elle a jugé extrêmement utile. Tous les pays membres du TIES ont été priés instamment de fournir au secrétariat de l'ONUDI les renseignements pertinents pour leur pays en s'inspirant de la formule déjà établie.

12. La Réunion a pris note du document ID/WG.429/3 relatif au programme de formation à l'acquisition de technologie de l'ONUDI. Elle a reconnu que le manque de personnel expérimenté dans les services d'enregistrement, dû à un taux élevé de rotation du personnel ou à la création récente des services eux-mêmes, exigeait un effort concerté de la part des pays en développement, afin que puisse être offerte à ce personnel une gamme de possibilités de formation sur les divers aspects de la gestion de ces services. La création de cours universitaires appropriés, tels ceux envisagés en Argentine et au Soudan, a notamment été jugée des plus souhaitables. Il a en outre été recommandé ce qui suit :

- a) L'ONUDI soutiendra les efforts déployés par divers services d'enregistrement pour établir des programmes de formation en cours d'emploi en établissant la définition des missions correspondant à ces programmes et en accordant chaque fois que possible un soutien financier approprié;

- b) Des ateliers de formation sur les questions d'intérêt commun seront mis en place au niveau national ou régional et les matériels de formation utilisés seront échangés afin que ces stages se soutiennent réciproquement;
- c) L'ONUJI accordera autant que possible, à leur demande, son appui aux cours universitaires sur les transferts de techniques, en leur envoyant des consultants de haut niveau sur des questions précises et en octroyant des bourses.

13. Les participants ont reconnu que les services d'enregistrement des techniques avaient un rôle plus actif - et non négligeable - à jouer en conseillant les bénéficiaires de techniques. Ils sont donc convenus d'élargir les échanges traditionnels d'informations du TIES portant sur les contrats de transfert de techniques, de manière à inclure les échanges d'informations sur les techniques disponibles dans les divers pays membres du TIES, en se fondant sur l'expérience de la République de Corée, de la Yougoslavie, de l'Inde et de l'Espagne qui ont établi un répertoire de leurs techniques disponibles. Il a donc été recommandé que l'ONUJI établisse un questionnaire type pour ce genre d'échanges d'informations.

14. Outre cet échange de renseignements sur les techniques disponibles, il a été décidé que l'on s'efforcerait de définir un mécanisme d'échange d'informations qui permettrait de suivre de près les conjonctures technologiques (par exemple : capacités, dimension, emploi, aspects écologiques) des techniques importées.

Point 5 de l'ordre du jour - Compatibilité des systèmes d'information des services d'enregistrement

15. La Réunion a noté le document ID/WG.429/1 et longuement débattu du modèle de fiche de contrat proposé. Elle a reconnu que les informations que l'on ferait figurer sur la fiche de contrat au niveau national étaient l'élément déterminant pour la compatibilité des systèmes d'information des services d'enregistrement. Il a donc été convenu que :

- a) La fiche de contrat était l'élément central du système d'information des services d'enregistrement;
- b) Si un pays souhaitait participer au TIES à un certain niveau (TIES I, II A, II B), tous les éléments d'information correspondant à ce niveau devaient figurer sur la fiche de contrat. Pour tous détails sur les divers niveaux possibles de participation au TIES, il convenait de se reporter au manuel TIES de codage;

- c) Le modèle proposé dans le document ID/WG.429/1 constituait un excellent exemple de fiche de contrat, qu'il fallait cependant adapter aux besoins des divers services d'enregistrement. A ce propos, il a notamment été convenu que les éléments d'information prévus sur la fiche de contrat n'étaient pas tous nécessairement applicables aux services d'enregistrement nouvellement créés.

Il a donc été recommandé que, sur demande précise, l'ONUDI aide les pays à établir des fiches nationales de contrat et, en conséquence, les aide à formuler le système de gestion de l'information de leurs services d'enregistrement.

16. Le système informatisé d'information des services d'enregistrement CORIS a été présenté à la Réunion dont les membres ont exprimé à l'unanimité leur admiration et leur reconnaissance à la délégation polonaise qui s'était chargée de l'établir. Le système CORIS, qui est fondé sur la fiche type de contrat, peut produire des données de sortie intéressant :

- a) le suivi interne
- b) l'évaluation des contrats
- c) la surveillance des contrats au niveau individuel
- d) la surveillance des contrats au niveau global
- e) la statistique.

17. Nombre de délégations ont manifesté un vif intérêt pour le système CORIS et ont reçu des explications détaillées sur son fonctionnement. La Réunion a recommandé les mesures suivantes :

- a) Développer davantage le système CORIS afin qu'il soit pleinement opérationnel sur ordinateur IBM ou sur ordinateurs compatibles avec les ordinateurs IBM;
- b) Préparer un manuel détaillé à l'intention des utilisateurs qui comporte, outre les explications techniques nécessaires, un exposé sur les problèmes de gestion et les problèmes pratiques que pose l'introduction du système CORIS dans les services d'enregistrement;
- c) Charger l'ONUDI de préparer, à la demande des intéressés, des cours de formation portant sur divers aspects de la gestion des bases de données, et mettant particulièrement l'accent sur les transferts de techniques;
- d) Charger l'ONUDI d'aider, sur leur demande, les intéressés à adapter le système CORIS et à l'introduire sur le plan national.

18. La Réunion a en outre pris note de l'offre faite par la délégation argentine d'adapter le système CORIS à l'espagnol et de préparer un manuel à l'intention des utilisateurs de langue espagnole, ainsi qu'il est recommandé sous b) ci-dessus.

19. Les participants à la Réunion n'ayant pas tous été en mesure d'obtenir des détails concernant le système CORIS présentés à cette Réunion et les membres du TIES n'étant pas tous présents, le secrétariat de l'ONUDI a été prié de transmettre au plus tôt une description détaillée du système à tous les pays membres du TIES.

20. La Réunion a reconnu le rôle capital que la formation du personnel appelé à gérer l'information revêt pour la mise au point de systèmes appropriés d'information dans les services d'enregistrement, et notamment pour le maintien de la qualité des entrées. Aussi a-t-elle recommandé que l'on accorde l'attention voulue à la gestion des informations dans les programmes de formation établis à l'intention du personnel des services d'enregistrement ainsi qu'il a été recommandé au point 2 c) ci-dessus.

Point 6 de l'ordre du jour - Régionalisation du Système d'échange de renseignements techniques (TIES)

21. Les participants ont pris note du document ID/WG.429/7 et du rapport oral sur la réunion préparatoire tenue par les représentants ibéro-américains du TIES à Madrid du 1er au 5 octobre 1984. Ils se sont notamment intéressés aux projets ibéro-américains du TIES ci-après :

- a) Renforcement des relations entre TIES et RITLA (Réseau de technologie de l'Amérique latine) pour garantir la participation active au TIES des membres du RITLA (Brésil et Mexique) qui n'y prennent pas encore part;
- b) Projet pilote concernant les échanges de techniques réalisables dans l'industrie de transformation du lait de la région ibéro-américaine;
- c) Programmes de formation en cours d'emploi pour le personnel des services d'enregistrement, financés le plus possible au niveau régional;
- d) Stages coordonnés sur i) les aspects de la gestion des services d'enregistrement présentant un intérêt commun pour les différents membres et ii) la négociation des contrats de transfert de techniques;
- e) Etudes coordonnées sur des sujets d'intérêt commun.

22. La Réunion a reconnu la situation particulière des pays africains dans le domaine de l'acquisition de techniques et a décidé d'accorder à ces pays un soutien institutionnel maximum pour les aider à mettre en place une infrastructure capable de régler leurs problèmes spécifiques en matière de sélection, d'acquisition et d'adaptation de techniques. La Réunion a décidé de poursuivre sa coopération avec l'ONUDI pour offrir aux pays africains des possibilités de formation concernant l'évaluation et la négociation de contrats de transfert de techniques. En outre, elle a été informée que l'ANASE avait élaboré un projet régional sur les échanges de renseignements en matière de transfert de techniques et elle a vivement soutenu la demande des pays de l'ANASE en faveur d'un soutien financier du FNUD pour la mise en place d'un tel système d'échange de renseignements.

Point 7 de l'ordre du jour - Surveillance des accords de transfert de techniques

23. Les participants ont pris note du document ID/WG.429/4 et ont estimé qu'il apportait une contribution importante à la création d'un cadre opérationnel de surveillance des accords de transfert de techniques. Ils ont reconnu que la surveillance de la mise en oeuvre des accords fait partie intégrale des fonctions des services d'enregistrement, mais que de nombreux pays éprouvent cependant des difficultés à établir un système de surveillance satisfaisant. Le moyen le plus répandu semble être celui de la surveillance de la rémunération des techniciens, surtout lorsque l'utilisation des devises pose un problème et constitue une forme de contrôle de cette rémunération.

24. Il a été admis qu'il existait divers niveaux de surveillance, en fonction du type de dispositifs régulateurs d'un pays donné et de ses objectifs en matière de développement. L'expérience a prouvé dans plusieurs pays qu'une surveillance satisfaisante exige un nombre important d'ingénieurs et de consultants, dont les services d'enregistrement ne disposent pas toujours. Il est donc nécessaire d'établir des liens, au niveau de l'organisation, entre les services d'enregistrement et les organismes possédant le potentiel nécessaire.

25. Il a aussi été mentionné que, s'il est important que la surveillance exercée par les services d'enregistrement ait un soutien juridique, il n'est cependant pas toujours nécessaire de le faire intervenir. En conséquence, la Réunion a recommandé que :

- a) Les pays andins lancent un projet pilote pour définir une méthode commune de surveillance des accords de transfert de techniques, puisqu'il existe des mesures législatives communes dans ces pays en ce qui concerne les transferts de techniques. Le Pérou devrait jouer un rôle prédominant dans ce domaine, puisqu'il est le plus avancé de ces pays en matière de surveillance des accords. La Réunion a également recommandé qu'un rapport soit présenté sur ce sujet lors de la prochaine réunion du TIES.
- b) Tous les pays membres du TIES fassent part à l'ONUDI de leurs expériences afin que les annexes du document ID/WG.429/4 puissent être complétées et qu'un rapport puisse être présenté sur la situation des différents pays dans ce domaine lors de la prochaine réunion du TIES.

Point 8 de l'ordre du jour - Evaluation de la rémunération des techniques

26. Les participants ont pris note du document ID/WG.429/5 et ont examiné de manière approfondie la notion de participation aux bénéfices en tant que moyen à employer pour évaluer la rémunération des techniques.

27. Il a été signalé que cette notion, malgré ses limites, représentait une méthode utile pour évaluer la rémunération des techniques, étant entendu qu'elles ne constituaient qu'un des divers critères appliqués pour l'approbation des contrats. Il a également été estimé que le document en question ne s'accordait pas avec l'ensemble du texte et qu'il devrait donc être révisé.

28. En outre, le rôle de l'impôt et l'importance de la rémunération des services en matière de rémunération de transfert de techniques n'étaient pas présentés clairement.

29. La Réunion a donc recommandé que les travaux se poursuivent dans ce domaine. Elle a recommandé en particulier que :

- a) L'ONUDI établisse un groupe de travail pour étudier la question de l'évaluation de la rémunération. Ce groupe se réunira dans les six mois à venir et sera formé de représentants de diverses régions, de représentants des services d'enregistrement des transferts de techniques ayant une grande expérience de l'application de la notion de participation aux bénéfices ainsi que d'autres experts. Les principales questions étudiées seront :

- la notion de participation aux bénéfices en tant que moyen d'évaluation ou de négociation
- la relation entre sociétés mères et filiales
- la fiscalité
- la rémunération des services
- la dimension du marché et les possibilités d'exportation
- le cautionnement et les garanties
- l'effet des contrats associés - matières premières
 - machines

Point 9 de l'ordre du jour - Tendances et questions relatives aux arrangements contractuels

Industries alimentaires

30. Les participants ont pris note du document ID/WG.429/6 et ID/WG.427/11 concernant les arrangements contractuels dans l'industrie alimentaire et surtout dans le secteur des huiles et des graisses végétales, des industries laitières, du traitement des fruits, de la viande et du sucre.

31. Les participants ont estimé que le principal document dont ils étaient saisis (ID/WG.427/11) était extrêmement bien fait et présentait un très grand intérêt pour la tâche journalière des services d'enregistrement. Ils ont notamment recommandé que l'ONUDI poursuive ses travaux dans ce domaine en liaison et en coordination avec les activités déjà en cours dans ce secteur, en tenant particulièrement compte de son caractère intégré et du rôle de la recherche-développement réalisée au niveau local par des laboratoires nationaux ou étrangers.

Logiciel informatique

32. Par ailleurs, la Réunion a été saisie du CRP I concernant les arrangements contractuels dans le secteur du logiciel informatique. On a fait valoir que cette question était d'une très grande importance pour de nombreux pays membres du TIES et on a regretté l'insuffisance du nombre d'exemplaires disponibles. Il a donc été recommandé que :

- a) Le secrétariat de l'ONUDI fasse parvenir un exemplaire du document CRP I à tous les membres du TIES;
- b) Que les membres du TIES soient tenus au courant de l'évolution de la situation.

Autres secteurs

33. En ce qui concerne les nouveaux secteurs qui seront examinés par l'ONUDI dans l'intérêt des membres du TIES, il a été convenu qu'une étude serait réalisée en collaboration étroite avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) sur les questions concernant en particulier l'évaluation des contrats d'ingénierie dans l'industrie des matériaux de construction.

Point 10 de l'ordre du jour - Autres questions

34. Les participants ont pris note des communications de divers pays concernant leur expérience en matière de politiques de transfert de techniques et ont décidé que toutes les déclarations écrites concernant ces politiques seront incluses dans le rapport, en annexe, à condition qu'elles parviennent au secrétariat de l'ONUDI avant le 1er janvier 1985 au plus tard.

35. Dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, les participants ont souhaité que la prochaine réunion des directeurs des services d'enregistrement des transferts de techniques ait lieu en Afrique. A ce propos, ils se sont déclarés très satisfaits de l'offre du délégué égyptien d'envisager la possibilité de tenir la prochaine réunion du TIES en Egypte.

Point 11 de l'ordre du jour - Adoption du rapport

36. La Réunion a adopté à l'unanimité le rapport de la neuvième Réunion des directeurs des services d'enregistrement des transferts de techniques.

Point 12 de l'ordre du jour - Clôture

37. Au nom de l'ONUDI et des participants, plusieurs orateurs ont exprimé leur gratitude au Gouvernement de la République populaire de Chine pour sa généreuse hospitalité. La Réunion s'est déclarée particulièrement satisfaite de l'entretien avec Mme Chen Muhua, ministre-conseiller d'Etat au commerce et aux relations économiques avec l'étranger et du dîner offert par M. Wei Yuming, vice-ministre du commerce et des relations économiques avec l'étranger. De l'avis général, l'atmosphère cordiale qui a prévalu a grandement contribué au succès de la Réunion.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

ARGENTINE

M. Alfredo Octavio Russo
Président
Instituto Nacional de Tecnologia Industrial

BOLIVIE

M. Orlando Pastor Perez Angulo
Directeur général
Direccion de Normas y Tecnologia

CHINE (REPUBLIQUE POPULAIRE DE)

M. Wang Zhixi
Directeur adjoint
Bureau d'importation et d'exportation des techniques
Ministère du commerce et des relations économiques avec l'étranger

M. Chen Bosheng
Administrateur adjoint
Département juridique, Bureau des affaires étrangères
Ministère de la construction mécanique

M. Cao Jiarui
Directeur adjoint
Bureau d'importation et d'exportation des techniques
Ministère du commerce et des relations économiques avec l'étranger

M. Chen Xingnong
Conseiller
Ministère du commerce et des relations économiques avec l'étranger

COLOMBIE

Mme Maria del Pilar Delgado de Negret
Chef, Sección de Regalias y Tecnologia
Superintendencia de Industria y Comercio
Ministerio de Desarrollo Económico

EQUATEUR

M. José Villacis
Directeur national
Division de Inversiones Extranjeras y Transferencia de tecnologia
Ministerio de Industrias, Comercio y Integración

M. Mario Leon
Secrétaire général
Bureau du Vice-Président

EGYPTE

M. Ahmad Moynair Nossair
Conseiller technique
Organisation générale pour l'industrialisation

GRECE

M. Angelos Ktenas
Administrateur
Département des transferts de techniques
Ministère de la recherche et de la technique

INDE

M. Surinder L. Kapur
Joint Secretary
Ministère de l'industrie

COREE (REPUBLIQUE DE)

M. Young Hun Kim
Directeur adjoint
Centre de transferts des techniques
Institut coréen des machines et métaux

MALAISIE

M. Saharudin Mohd Toha
Directeur adjoint principal
Service du transfert des techniques
Division de l'industrie
Ministère du commerce et de l'industrie

NIGERIA

M. Fred J. Okono
Directeur
Office national de la propriété industrielle

PEROU

M. Jorge Falconi Ugaz
Directeur
Commission nationale des investissements et de la technologie

PHILIPPINES

Mme Rowena Santos Paguio
Chef
Division de l'enregistrement et des licences
Office du transfert des technologies
Ministère du commerce et de l'industrie

POLOGNE

Zdzislaw Bogdanowicz
Directeur général
Commerce extérieur
Centre de données

M. Janusz Strzelecki
Directeur adjoint
Commerce extérieur
Centre de données

PORTUGAL

M. José Pestana
Directeur
Institut des investissements étrangers

ESPAGNE

M. Antonio Felipe Cano Martin
Chef du Service de la qualité industrielle et de la technologie
Ministère de l'industrie et de l'énergie

SOUDAN

M. Abdel Rahman Ahmed El-Agib
Directeur
Conseil national de la recherche

THAILANDE

M. Soodsakorn Putho
Responsable des relations extérieures
Ministère de l'industrie

Mme Suda Sirikulvadhana
Expert scientifique
Ministère des sciences, de la technologie et de l'énergie

VENEZUELA

Mme Trina Michelangeli
Directeur
Superintendencia de Inversiones Extranjeras

OBSERVATEURS

M. Han Cheng
Conseil chinois pour la promotion du commerce international

M. Sheng Yangchun
Commission scientifique nationale

M. Shi Xinleng
Bureau des brevets

M. Zhou Shingi
Ministère du commerce et des relations économiques avec l'étranger

M. Yao Wen Ping
Ministère du commerce et des relations économiques avec l'étranger

M. Liu Yiazhen
Ministère du commerce et des relations économiques avec l'étranger

M. Bai Shijun
International Trade News

M. Enrique Posada
Ambassade de Colombie

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

1. ID/WG.429/1 Création de systèmes d'information compatibles pour les systèmes d'enregistrement
2. ID/WG.429/1/Corr.1 Création de systèmes d'information compatibles pour les systèmes d'enregistrement
3. ID/WG.429/2 Manual on the establishment of registry information systems - some considerations
4. ID/WG.429/3 ONUDI - programme de formation à l'acquisition de technologie - étude
5. ID/WG.429/4 Monitoring of technology transfer agreements by regulatory agencies - some contributions for action
6. ID/WG.429/5 Evaluation of technology payments
7. ID/WG.429/6 Tendances et questions relatives aux arrangements contractuels dans l'industrie alimentaire
8. ID/WG.429/7 Progress report
9. ID/WG.427/11 Tendance et questions relatives aux arrangements contractuels dans l'industrie alimentaire
10. CRP I The commercialization of software: Main issues and contractual terms and conditions - a preliminary version
11. CRP II Draft country profiles of selected TIES member countries - 1983-1984
12. CRP III Model computerized registry information system - a note

Annexe III

GLOSSAIRE

TIES I

Echange périodique d'un compte rendu des termes et modalités des contrats dans les secteurs industriels.

TIES II A

Echange périodique de données autres que financières concernant les contrats de transfert de techniques par voie de licence, de brevet, de marque déposée, de transfert de savoir-faire, de modèles, de plans associés ou non à des services.

TIES II B

Echange de données autres que financières (comme pour le TIES II A) et informations détaillées sur les modalités financières des contrats de transfert de techniques par voie de licences de brevet, de marque déposée, de transfert de savoir-faire, de modèles, de plans associés ou non à des services.

TIES en matière de service

Renseignements échangés en ce qui concerne les contrats entraînant un transfert de services mais non un transfert de propriété intellectuelle tel que études, services d'ingénierie, assistance technique exceptionnelle, assistance technique courante, aide pour l'entretien des installations, formation, etc.

TIES M (MINIMUM RETENU)

Minimum d'informations devant être échangées en ce qui concerne les contrats entraînant un transfert de techniques par voie de licence de brevet, de marque déposée, de transfert de savoir-faire, de modèles, de plans associés ou non à des services, afin d'identifier le contrat.

SAIT

Système andin d'informations technologiques qui, entre autres, échange des renseignements sur les contrats de transfert de techniques entre les services d'enregistrement des transferts de techniques des pays andins.

Profils par pays

Exposé du cadre juridique des différents pays en ce qui concerne les transferts de techniques et des arrangements institutionnels prévus pour l'application des lois en question.

CORIS

Le Système d'information informatisé des systèmes d'enregistrement est un modèle de système d'information informatisé, mis au point par l'ONUDI, destiné à être utilisé par les Services nationaux d'enregistrement des transferts de techniques. Il est à la disposition de tous les pays et peut être adapté aux exigences nationales.

Fiche de contrat

Résumé des informations fournies par l'enregistrement, l'évaluation, l'approbation et la surveillance des contrats de transfert de techniques.

RITLA

Réseau de technologie de l'Amérique latine.

Observateur du TIES

Institutions participant de manière ad hoc aux différentes activités du TIES mais n'échangeant pas d'informations.

